

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Sur les questions soumises à délibération

#### • Administration Générale

##### ✓ Statuts du SDEA

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la modification des statuts du syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche, portant sur :

Oui

- La gouvernance ( nombre de vice-Présidents fixé de 2 au minimum à 7 au maximum)

Oui

- l'adhésion de nouvelles collectivités ( SIVOM de Coucouron et commune d'Ucel)

##### ✓ Motion de soutien à l'action de l'AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat

L'association des Maires sollicite le soutien des conseils municipaux et conseils communautaires sur leur démarche d'alerte auprès des services publics à propos des conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

1 non

#### • Ressources Humaines

##### ✓ Modification des postes enfance-jeunesse

L'organisation des accueils de loisirs pour la rentrée scolaire 2014 se met en place, avec l'intégration des nouvelles modalités de la réforme des rythmes scolaires. Il convient d'ajuster les postes (cadres d'emploi, temps de travail, emplois aidés) en fonction des nouvelles nécessités du fonctionnement des services demandés par les communes.

Oui

##### ✓ Extension du poste pour l'entretien des locaux

Les locaux administratifs de la Communauté ayant été étendus, il est proposé de compléter le temps hebdomadaire de travail de l'agent chargé de leur entretien, pour le porter de 3 à 6h.

Oui

##### ✓ convention pour le remplacement en agences postales

Le transfert de la compétence « agences postales » a induit de manière automatique le transfert des agents communaux chargés de ce service. Toutefois, pour leur remplacement ponctuel par un autre agent communal, il est nécessaire d'autoriser le Président à passer des conventions avec les mairies concernées.

Oui

#### • Finances

##### ✓ Ordures Ménagères 2014 : Redevance spéciale des campings

##### ✓ Et tarifs de la redevance incitative

Il est nécessaire d'actualiser les montants de la redevance spéciale des campings et les tarifs de la redevance incitative, compte tenu de l'évolution des coûts du service collecte et traitement des déchets. Les montants proposés seront communiqués lors de la séance du Conseil.

#### • Environnement

##### ✓ Avis sur le Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

La procédure d'élaboration du Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux menée par les Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme prévoit la consultation des Conseils Communautaires. Le Plan déchets Drôme-Ardèche a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Il fixe des objectifs aux horizons 2020 et 2026.

Déchets concernés par le Plan et objectifs assignés:

- déchets ménagers et assimilés non dangereux et déchets de voirie
  - réduire la production d'ordures ménagères
  - augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- déchets non dangereux et non inertes des activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés
  - stabiliser la production de déchets
  - valoriser les déchets produits et diminuer les quantités de DAE résiduels
- déchets non dangereux issus de l'assainissement
  - valoriser le recyclage des boues des collectivités avant ou après compostage en pérennisant le recyclage agricole

